

Législature 2021-2026

Séance du 25 mai 2022

Communication du Conseil communal au Conseil général

N°26

Reprise de déchets supplémentaires à la déchetterie régionale

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Nous avons le plaisir de vous informer que, dès le 1^{er} juin 2022, la déchetterie régionale de Récupération RG SA reprendra gratuitement les déchets compostables ménagers. Le coût lié à la reprise, au conditionnement, au transport et à la valorisation par méthanisation, sera pris en charge dans le financement de la déchetterie régionale.

Depuis cette même date, les briques à boissons (emballages multicouches) seront également reprises gratuitement. Ces emballages seront conditionnés, puis transportés vers une entreprise qui transforme cette matière notamment en papier de toilette ou en mouchoirs en papier recyclé. Les coûts y relatifs seront également intégrés à la comptabilité de la déchetterie régionale.

Le Conseil communal se réjouit que ces deux nouvelles prestations soient prochainement offertes à nos citoyens et, ceci, sans coût supplémentaire pour la Commune.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Eric Chassot
Syndic

Lionel Conus
Secrétaire général

Conseillère communale responsable : Carole Raetzo, Dicastère du domaine public